

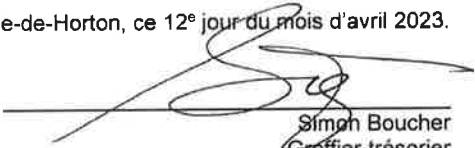
AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR PROJET DE RÈGLEMENT N° 130 portant sur le règlement particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble PPCMOI

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 décembre 2022, le conseil a adopté le premier projet de règlement n° 130.
2. L'objet de cette consultation est d'informer les intéressés au règlement permettant la construction et ou modification d'usage d'un immeuble existant :
 - Permettre sur l'ensemble du territoire le dépôt de PPCMOI ;
3. Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de notre municipalité ;
4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 12^e jour du mois d'avril 2023.



Simon Boucher
Greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Simon Boucher, résidant au 2230 rang de la Rivière de l'Est à Sainte-Clotilde-de-Horton, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits suivants :

- Site web www.steclotildehorton.ca
- L'hôtel de ville situé au 1, route 122, le 12 avril 2023



Le greffier-trésorier